SAC-200306

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 6 mars 2020

Préparé par le Secrétariat général

D1 SAC-200306

TABLE DES MATIÈRES

1.	Abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde	2
2.	Abolition du Baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire (B.E.E.)	.12
3.	Résolutions transmises pour information	.20

1. ABOLITION DU CERTIFICAT DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE

R: 06-CPR-200127

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde ».

Vote: unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde ».



Le 19 février 2020

Madame Lynne Castonguay Secrétaire générale Secrétariat général Université de Moncton

Objet : Consultation au sujet de l'abolition du B.A. (après le B.E.E.) et du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde.

Madame la Secrétaire générale,

Par la présente, nous accusons réception de votre lettre du 6 février 2020 visant à consulter l'ABPPUM sur l'abolition de ces programmes, soit du B.A. (après le B.E.E.) et du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde. Nous vous remercions d'avoir accordé un délai raisonnable de consultation auprès de l'ABPPUM.

En ce qui a trait aux abolitions ci-dessus, notre lecture des documents joints révèle que le vicedoyen, Monsieur Matthieu LeBlanc, atteste que les propositions ont été présentées et votées au Département pour donner suite à une lettre de recommandation de M. Dany Benoit, directeur général de la Formation continue.

Dans l'éventualité que le Sénat académique accepte les abolitions de spécialisation au baccalauréat ci-dessus, nous rappelons qu'il est impératif de maintenir pour l'unité académique les ressources suffisantes pour offrir tous leurs programmes et bien encadrer leurs étudiantes et étudiants, et ce, sans oublier qu'il est nécessaire de maintenir la capacité de recherche du corps professoral.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Mathieu Lang

Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Pavillon Pierre-A.-Landry, Local 245, Moncton, N.-B. E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4509 • Courrier électronique : abppum@umoncton.ca

16/19-20



Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

0 9 JAN. 2020

UNIVERSITÉ DE MOMOTON



Le 27 novembre 2019

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

2 9 NOV. 2019

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Gilles Roy Président Comité des programmes Université de Moncton

Objet : Abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à l'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde autrefois offert par la Formation continue du campus de Moncton. C'est à la demande du registraire (voir courriel ci-joint) que nous proposons l'abolition de ce programme, qui a été offert pour la dernière fois il y a plus de 30 ans. Les cours qui en faisaient partie ont ou bien été abolis, ou bien été modifiés et actualisés au cours des années.

La demande est accompagnée d'une lettre de la directrice du Département de traduction et des langues, Julie Arsenault, d'un courriel du Registrariat, puis d'une lettre de Dany Benoit, directeur général de la Formation continue. Les modifications ont été recommandées par le Conseil académique de la Formation continue le 25 mars 2019 (lettre de confirmation reçue le 25 novembre 2019 seulement), par l'Assemblée du Département de traduction et des langues le 8 avril 2019, puis par le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales le 17 avril 2019. Voici la résolution adoptée par le Conseil de faculté :

Abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde

Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que le Certificat de formation complémentaire en français langue seconde soit aboli. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales,

Matthieu LeBlanc

p. j. Lettre de Dany Benoit, directeur général, Formation continue Lettre de Julie Arsenault, directrice, Département de traduction et des langues Courriel du Registrariat CPR-12



Formation continue

Le 25 novembre 2019

Monsieur Jean-François Thibault Doyen Faculté des arts et des sciences sociales Université de Moncton

Objet : Projet d'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde et du Baccalauréat ès arts (après le B.E.E.)

Monsieur,

Le Conseil académique de la Formation continue se réunissait le 25 mars 2019 afin d'évaluer le projet d'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde et du Baccalauréat ès arts (après le B.E.E.). Ces deux programmes n'ont pas été offerts depuis plus de 15 ans. Le Conseil académique de la Formation continue a adopté à l'unanimité les propositions suivantes :

Proposition 1 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande l'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde.

Proposition 2: Que le Conseil académique de la Formation continue recommande l'abolition du Baccalauréat ès arts (après le B.E.E.).

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Dany Benoit

Secrétaire du Conseil académique

et directeur général de la Formation continue

c. c. M. Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

M. Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Pièce 145, pavillon Pierre-Amand-Landry 18, avenue Antonine-Maillet Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4658 Télécopieur : 506.858.4489

formationcontinue@umoncton.ca www.umoncton.ca/formationcontinue



Faculté des arts et des sciences sociales

Département de traduction et des langues

Le 8 avril 2019

Monsieur Matthieu LeBlanc Vice-doyen Faculté des arts et des sciences sociales Université de Moncton

Objet : Abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde

Monsieur le Vice-doyen,

La présente lettre a pour objet de vous recommander l'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde. Cette recommandation repose sur le fait que ce certificat ne se donne plus depuis de nombreuses années et que la plupart de ses cours n'existent plus; s'ils existent encore, ils ont de nouveaux sigles ou de nouveaux titres. Ainsi, lors de sa réunion présentielle du 2 avril 2019, l'Assemblée du Département de traduction et des langues a recommandé à l'unanimité:

Que le Certificat de formation complémentaire en français langue seconde soit aboli (proposition d'Isabelle Bujold, appuyée par Lise Dubois).

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Département de traduction et des langues,

whice Arsenbuth

Julie Arsenault

De:

Preston Cardwell-Jean Matthleu LeBlanc

Objet : Date : TR: Programmes à abolir 13 décembre 2018 09:40:58

Pièces jointes :

image008.png image009.png image010.png image011.png image012.png image013.png image015.png image015.png image017.png image001.png image002.png image003.png image003.png image003.png image004.png image004.png

image006.png image007.png

Bonjour Matthieu,

Nous avons deux programmes qui devraient être abolis dans un futur rapproché. S'il te plait voir le courriel ici-bas pour que tu sois au courant de la demande de Dany Benoit qui devrait t'être envoyé sous peu.

Bonne journée,

Preston Cardwell-Jean

Secrétaire administratif XI

Registrariat

(506) 858-4640

preston.cardwell-jean@umoncton.ca

https://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/





De: Dany Benoit

Envoyé: 13 décembre 2018 09:22

Objet : Re: Programmes à abolir

Bonjour Preston,

En effet, ces programmes n'ont pas été offerts depuis un longtemps et ne sont probablement plus

pertinents. Nous devons planifier un Conseil académique en début d'année 2019 pour d'autres dossiers. Je peux ajouter ces deux programmes à l'ordre du jour.

Le décanat de la Faculté des arts et sciences sociales devrait être avisé afin que nous puissions recevoir les documents CPRs requis pour l'abolition des programmes.

Merci et bonne journée, Dany

Dany Benoit

Directeur du développement académique et

Président du Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD)

Formation continue Université de Moncton

Téléphone : (506) 858-4627 Cellulaire : (506) 875-0413

Courriel: Dany.Benoit@umoncton.ca

Site Web: www.umoncton.ca/formationcontinue



Formation continue





De: Preston Cardwell-Jean < preston.cardwell-jean@umoncton.ca>

Date : mercredi 12 décembre 2018 à 16:26 À : Dany Benoit < dany.benoit@umoncton.ca>

Objet: Programmes à abolir

Bonjour Dany,

Suite à une recherche effectuée pour une collègue, Yvonne et moi avons découvert que deux de vos programmes n'ont pas été offerts depuis plus de 15 ans. Ceci étant dit, s'il vous plait faire le nécessaire pour leur abolition. Voici les deux programmes en question :

- Certificat de formation complémentaire en français langue seconde
- Baccalauréat ès arts (après le B.E.E.)

Bonne journée,

Preston Cardwell-Jean

Secrétaire administratif XI

Registrariat

(506) 858-4640

preston.cardwell-jean@umoncton.ca

https://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/



UNIVERSITÉ DE MONCTON



COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École: Arts et sciences sociales le 1er février 2019

Département : Département de traduction et des langues

Nom du programme : Certificat de formation complémentaire en français langue seconde

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

- Avoir une formation pédagogique reconnue (certificat IV ou son équivalent).
- Avoir une maîtrise de la langue française équivalant au niveau de FR1886 avec la note de B. Un test de compétence sera administré au candidat ou à la candidate n'ayant pas suivi ce cours.
- Les étudiants et étudiantes se choisiront un conseiller ou une conseillère pédagogique, lequel les dirigera dans le choix de leurs cours.

Tableau des cours

COLIDO DE DIDA OBIOLIO

OPTION (dans la discipline)			
Grammaire comparative et composition	3		
Phonétique générale	3		
Phonétique corrective appliquée	3		
Linguistique appliquée	3		
Techniques d'analyse du texte romanesque	3		
Techniques d'analyse du texte théâtral	3		
Essai et discours acadiens	3		
Techniques de l'écriture I	3		
Techniques de l'écriture II	3		
Théâtre et roman acadiens	3		
Initiation aux genres littéraires	3		
Initiation à l'histoire acadienne	3		
Stylistique comparée	3		
Anglicismes et canadianismes I	3		
Anglicismes et canadianismes II	3		
Stylistique comparée II	3		
	Grammaire comparative et composition Phonétique générale Phonétique corrective appliquée Linguistique appliquée Techniques d'analyse du texte romanesque Techniques d'analyse du texte théâtral Essai et discours acadiens Techniques de l'écriture I Techniques de l'écriture II Théâtre et roman acadiens Initiation aux genres littéraires Initiation à l'histoire acadienne Stylistique comparée Anglicismes et canadianismes I Anglicismes et canadianismes II		

⁽²⁾ ou d'autres cours de littérature française autorisés par le ou la responsable du programme. Ce cours ne peut être cumulé avec FR1404 et FR1405.

Note: Le cours FL4210 Phonétique ou son équivalent est obligatoire.

COURS DE DIDACTIQUE						
Choisir 6 crédits parmi						
FE3371	Étude et critique des différentes méthodes de l'enseignement du français langue seconde	3				
FE4551 FE4951	Didactique du français langue seconde Séminaire de français langue seconde	3 3				

Formulaire CPR-12 (Abolition d'un programme)

Si un ou plusieurs de ces cours de didactique ont déjà été suivis, on y substituera un (des) cours choisi(s) avec l'autorisation du ou de la responsable du programme parmi

ST2653 ED	Statistique descriptive Cours d'éducation	3					
OPTION		6 CR.					
Choisir 6 crédits parmi							
FL4500 FR2671 FR3840 HI1400	Civilisation canadienne-française Folklore acadien I Sociolinguistique Problèmes du Canada contemporain	3 3 3 3					

ou toute autre option autorisée par le ou la responsable du programme.

GLOBAL

36 CR.

2. ABOLITION DU BACCALAURÉAT D'ENSEIGNEMENT À L'ÉLÉMENTAIRE (B.E.E.)

R: 07-CPR-200127

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Baccalauréat ès arts (après le Baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire (B.E.E.)) ».

Vote: unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Baccalauréat ès arts (après le Baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire (B.E.E.)) ».



Le 19 février 2020

Madame Lynne Castonguay Secrétaire générale Secrétariat général Université de Moncton

Objet : Consultation au sujet de <u>l'abolition du B.A. (après le B.E.E.</u>) et du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde.

Madame la Secrétaire générale,

Par la présente, nous accusons réception de votre lettre du 6 février 2020 visant à consulter l'ABPPUM sur l'abolition de ces programmes, soit du B.A. (après le B.E.E.) et du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde. Nous vous remercions d'avoir accordé un délai raisonnable de consultation auprès de l'ABPPUM.

En ce qui a trait aux abolitions ci-dessus, notre lecture des documents joints révèle que le vicedoyen, Monsieur Matthieu LeBlanc, atteste que les propositions ont été présentées et votées au Département pour donner suite à une lettre de recommandation de M. Dany Benoit, directeur général de la Formation continue.

Dans l'éventualité que le Sénat académique accepte les abolitions de spécialisation au baccalauréat ci-dessus, nous rappelons qu'il est impératif de maintenir pour l'unité académique les ressources suffisantes pour offrir tous leurs programmes et bien encadrer leurs étudiantes et étudiants, et ce, sans oublier qu'il est nécessaire de maintenir la capacité de recherche du corps professoral.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Mathieu Lang

Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Pavillon Pierre-A.-Landry, Local 245, Moncton, N.-B. E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4509 ♦ Courrier électronique : abppum@umoncton.ca

D452



UNIVERSITÉ DE MONCTON CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

0 9 JAN. 2020

UNIVERSITÉ DE L'ONCTON

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 27 novembre 2019

Monsieur Gilles Roy Président Comité des programmes Université de Moncton VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

2 9 NOV. 2019

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Abolition du B.A. (après le B.E.E.)

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à l'abolition du B.A. (après le B.E.E.)¹ autrefois offert par la Formation continue du campus de Moncton. C'est à la demande du registraire (voir courriel ci-joint) que nous proposons l'abolition de ce programme, qui ne compte plus d'inscriptions depuis de nombreuses années.

La demande est accompagnée d'un courriel du Registrariat et d'une lettre de Dany Benoit, directeur général de la Formation continue. Les modifications ont été recommandées par le Conseil académique de la Formation continue le 25 mars 2019 (lettre de confirmation reçue le 25 novembre 2019 seulement), puis par le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales le 17 avril 2019. Voici la résolution adoptée par le Conseil de faculté :

Abolition du B.A. (après le B.E.E.)

Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que le B.A. (après le B.E.E.) soit aboli. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

¹ B.E.E. = Baccalauréat en éducation élémentaire

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales,

Matthieu LeBlanc

p. j. Lettre de Dany Benoit, directeur général, Formation continue (datée du 25 novembre 2019)

Courriel du Registrariat

CPR-12



Formation continue

Le 25 novembre 2019

Monsieur Jean-François Thibault Doyen Faculté des arts et des sciences sociales Université de Moncton

Objet : Projet d'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde et du Baccalauréat ès arts (après le B.E.E.)

Monsieur,

Le Conseil académique de la Formation continue se réunissait le 25 mars 2019 afin d'évaluer le projet d'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde et du Baccalauréat ès arts (après le B.E.E.). Ces deux programmes n'ont pas été offerts depuis plus de 15 ans. Le Conseil académique de la Formation continue a adopté à l'unanimité les propositions suivantes :

Proposition 1 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande l'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde.

Proposition 2: Que le Conseil académique de la Formation continue recommande l'abolition du Baccalauréat ès arts (après le B.E.E.).

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Dany Benoit

Secrétaire du Conseil académique

et directeur général de la Formation continue

c. c. M. Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

M. Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Pièce 145, pavillon Pierre-Amand-Landry 18, avenue Antonine-Maillet Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4658 Télécopieur : 506.858.4489

formationcontinue@umoncton.ca www.umoncton.ca/formationcontinue De : A : Objet :

Date:

Preston Cardwell-Jean Matthieu LeBlanc TR: Programmes à abolir 13 décembre 2018 09:40:58

Pièces jointes :

image008.png image019.png image010.png image011.png image012.png image013.png image014.png image015.png image015.png image017.png image001.png image002.png image003.png image004.png image004.png image005.png image005.png

image007.png

Bonjour Matthieu,

Nous avons deux programmes qui devraient être abolis dans un futur rapproché. S'il te plait voir le courriel ici-bas pour que tu sois au courant de la demande de Dany Benoit qui devrait t'être envoyé sous peu.

Bonne journée,

Preston Cardwell-Jean

Secrétaire administratif XI

Registrariat

(506) 858-4640

preston.cardwell-jean@umoncton.ca

https://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/





De: Dany Benoit

Envoyé: 13 décembre 2018 09:22

Objet : Re: Programmes à abolir

Bonjour Preston,

En effet, ces programmes n'ont pas été offerts depuis un longtemps et ne sont probablement plus

pertinents. Nous devons planifier un Conseil académique en début d'année 2019 pour d'autres dossiers. Je peux ajouter ces deux programmes à l'ordre du jour.

Le décanat de la Faculté des arts et sciences sociales devrait être avisé afin que nous puissions recevoir les documents CPRs requis pour l'abolition des programmes.

Merci et bonne journée, Dany

Dany Benoit

Directeur du développement académique et

Président du Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD)

Formation continue Université de Moncton

Téléphone : (506) 858-4627 Cellulaire : (506) 875-0413

Courriel: Dany.Benoit@umoncton.ca

Site Web: www.umoncton.ca/formationcontinue



Formation continue





De: Preston Cardwell-Jean < <u>preston.cardwell-jean@umoncton.ca</u>>

Date: mercredi 12 décembre 2018 à 16:26 À: Dany Benoit <<u>dany.benoit@umoncton.ca</u>>

Objet: Programmes à abolir

Bonjour Dany,

Suite à une recherche effectuée pour une collègue, Yvonne et moi avons découvert que deux de vos programmes n'ont pas été offerts depuis plus de 15 ans. Ceci étant dit, s'il vous plait faire le nécessaire pour leur abolition. Voici les deux programmes en question :

- Certificat de formation complémentaire en français langue seconde
- Baccalauréat ès arts (après le B.E.E.)

Bonne journée,

Preston Cardwell-Jean

Secrétaire administratif XI

Registrariat

(506) 858-4640

preston.cardwell-jean@umoncton.ca

https://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/



UNIVERSITÉ DE MONCTON FOMUNOSTON MONETON SHIPPAGAN



COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École: Faculté des arts et des sciences sociales le 1er février 2019

Département : Décanat

Nom du programme : Baccalauréat ès arts (après le B.E.E.)

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION

Pour être admis, le candidat ou la candidate doit être titulaire d'un baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire (B.E.E.).

TABLEAU DES COURS

Il s'agit d'un programme de 36 crédits de cours dont 24 sont choisis parmi les cours de la Faculté des arts et 12 sont au choix.

Les cours de la Faculté des arts sont choisis parmi les disciplines suivantes :

allemand, anglais, art dramatique, arts visuels, espagnol, français, géographie, histoire, musique, philosophie, sciences religieuses

NOTE: Pour répondre aux exigences du ministère de l'Éducation, le programme doit comprendre 36 h/s. de matières au programme d'études de la province du Nouveau-Brunswick.

3. RÉSOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION

3.1. Modification au profil d'un programme

R: 04-CPR-191206

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Programme préparatoire aux sciences de la santé d'une part afin que le cours BIOL2613 soit offert parmi trois cours BIOL, et d'autre part, que la liste des cours à option soit une liste de sigles ciblés plutôt qu'une liste de dix cours. »

3.2. Modification de cours

R: 05-CPR-200127

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : BIOL6113 Séminaire de recherche, BIOL6183 Séminaire de lecture dirigée, BIOL6243 Séminaire physiologie végétale, BIOL6293 Dispositifs expérimentaux, BIOL6323 Séminaire en écologie, BIOL6333 Séminaire en biotechnologie, BIOL6363 Séminaire en zoologie, BIOL6373 Sém. écosystèmes aquatiques, BIOL6410 Thèse et BIOL6972 Séminaire physiologie animale. »

R: 09-CPR-200127

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours ANGL3300 Introduction to Linguistics. ».

3.3. Abolition de cours

R: 03-CPR-191108

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours DROI3425 Droit fiscal II et DROI3544 Location et condominiums. »

R: 08-CPR-200127

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours NUAL1003 Nutrition des aînés. »

3.4. Banque de cours

R: 05-CPR-191206

« Que le Comité des programmes accepte que les cours d'histoire suivants soient ajoutés à la banque de cours de formation générale (OFG): HIST1402 Le Canada depuis 1850, HIST2810 L'Europe depuis 1815, HIST3250 La guerre de Cent Ans, HIST3820 L'Italie médiévale, HIST4460 Le monde atlantique, HIST4500 Cultures/mentalités médiévales, HIST4510 Révolution franç. et Napoléon et HIST4640 Les génocides au 20° siècle. »

3.5. **Autres**

R: 03-CPR-191206

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes accepte les modalités du protocole d'entente entre le CCNB et l'Université de Moncton pour le programme de Baccalauréat appliqué en biotechnologies. »

D23

SAC-200306